

Vivre à Savigny

SUR-ORGE



Magazine municipal > Avril 2016



- ▶ Dotations
- ▶ État de la dette
- ▶ Partenariats

ÉDITION
SPÉCIALE

**Orientations budgétaires 2016 :
quels leviers pour sortir durablement de la crise ?**

Vos élus vous reçoivent

➔ Le Maire



Éric MEHLHORN

vous reçoit en Mairie tous les mardis après-midi de 14h à 18h30 et les samedis de 9h à 12h, prenez rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au : 01 69 54 40 14.

Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne
délégué au patrimoine départemental
Permanence sur rendez-vous au : 01 77 58 12 59
Conseil départemental – Boulevard de France – 91 012 Evry

➔ Les Adjointes vous reçoivent en Mairie

Prenez rendez-vous au : 01 69 54 40 00



Nadège ACHTERGAELE
1^{er} Adjoint au Maire
déléguée au Renouveau urbain, au Cadre de vie et à l'Urbanisme
Conseillère territoriale



Jacques PATAUT
2^{ème} Adjoint au Maire
délégué à la Modernisation du Patrimoine communal, aux Travaux et aux Grands projets



Anne-Marie GERARD
3^{ème} Adjoint au Maire
déléguée aux Affaires scolaires, à l'Enfance et à la Restauration collective
Conseillère territoriale



Daniel GUETTO
4^{ème} Adjoint au Maire
délégué aux Affaires sociales, au Monde combattant et au Handicap
Conseiller territorial



Réjane MALGUY
5^{ème} Adjoint au Maire
déléguée à l'Economie et au Commerce



Daniel JAUGEAS
6^{ème} Adjoint au Maire
délégué à la Sécurité et aux Transports



Sébastien BENEATEAU
7^{ème} Adjoint au Maire
délégué aux Finances, à la Commande publique et aux Affaires générales
Conseiller territorial



Joëlle EUGENE
8^{ème} Adjoint au Maire
déléguée aux Affaires culturelles, à l'Événementiel et au Rayonnement de la Ville



Mathieu FLOWER
9^{ème} Adjoint au Maire
délégué à la Jeunesse, aux Sports et à la Démocratie locale

➔ Les Conseillers municipaux délégués



Marie-Lucie CHOISNARD
Conseillère municipale
déléguée à l'Événementiel



Alexis TEILLET
Conseiller municipal
délégué au Développement Durable, au Développement Numérique et aux Déplacements

➔ Horaires des services ouverts au Public

Tous les services situés à l'Hôtel de Ville

48, avenue Charles-De-Gaulle – 91600 Savigny-sur-Orge – Tél. : 01 69 54 40 00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00 • Samedi matin : 8h30 – 11h45

Toute l'actualité de votre ville sur
www.savigny.org



Page :
Ville de Savigny-sur-Orge



@Savigny_Off_91

Affaires générales

Tél. : 01 69 54 40 90
affairesgenerales@savigny.org

Ouvert Mercredi matin
8h30 – 12h00
(sauf mercredi des vacances scolaires)

Services Techniques

3, avenue du Garigliano – 91600 Savigny-sur-Orge – Tél. : 01 69 54 40 35 ou 41 20
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mercredi : 8h30 – 11h45 (accueil voirie uniquement) • Samedi matin : 8h30 – 11h45

Modification de l'accueil au public : **Service Urbanisme** Tél. : 01 69 54 41 30 - urbanisme@savigny.org
Ouvert le mercredi matin
Fermeture au public le mardi matin et le jeudi après-midi

C.C.A.S.

ccas@savigny.org
Fermeture au public le lundi après-midi et le mercredi toute la journée

Pôle solidarité – insertion

Tél. : 01 69 50 40 80
ccasocial@savigny.org

Pôle séniors et personnes handicapées

Tél. : 01 69 54 40 81
ccas-senior@savigny.org

Service Culturel

Tél. : 01 69 54 40 70
culturel@savigny.org

Service Régie

Tél. : 01 69 54 40 44
regie@savigny.org

Service Scolaire

Tél. : 01 69 54 40 53
scolaire@savigny.org

Service Logement

Tél. : 01 69 54 40 56
logement@savigny.org
Fermé le lundi après-midi

Service des Sports

Tél. : 01 69 54 41 41
sports@savigny.org

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL Finances

- 4 Orientations budgétaires 2016 : quels leviers pour sortir durablement de la crise ?
- 10 Tribunes politiques
 - Savigny notre Ville
 - Agir pour vous Savigny ensemble
 - Nous Saviniens
 - Savigny bleu Marine
 - Le Bon Sens pour Savigny

**VOUS N'AVEZ PAS REÇU
LE PRÉCÉDENT
NUMÉRO DE
« VIVRE À SAVIGNY » ?**

**Merci de contacter le service
communication au
01 69 54 40 48
communication@savigny.org**



Directeur de la publication : Éric MEHLHORN,
Maire de Savigny-sur-Orge.
Directeur de la rédaction :
Julien MIALLET, Directeur de cabinet
Rédaction / Maquette : Service Communication
Photographies : Service Communication, Fotolia

Imprimeur : IMPRIMERIE RAS
6 avenue de Tissonvilliers
95400 Villiers-le-Bel-Pontoise
01 39 33 01 01 - Siret : B 308 343 599

Le Bulletin municipal est imprimé sur
un papier 115g labélisé PEFC. Les encres utilisées
sont exemptes de métaux lourds.
Impressions offset et numérique conformes
aux exigences IMPRIM'VERT®



Chères Saviniennes, chers Saviniens,

Depuis 2 ans la municipalité met un point d'honneur à gérer le budget communal avec responsabilité. Cet engagement, les élus de la Majorité municipale l'ont pris collectivement devant vous.

Le désengagement de l'Etat et l'accélération de la construction intercommunale ont nécessité la réalisation d'efforts importants et une diminution sans précédent des dépenses communales.

Pour autant, et malgré l'adaptation de la structure budgétaire opérée en 2015, la situation financière de la commune reste fragile.

Les pistes d'économies permettant d'équilibrer le budget 2016 sont extrêmement réduites. Les dépenses non-obligatoires sur lesquelles de nouveaux efforts pourraient être consentis représentent 20 % des dépenses de fonctionnement et permettent le plus souvent d'assurer des services attendus par la population : fonctionnement d'infrastructures sportives, cantines scolaires... Par ailleurs, les baisses de dotations sont telles qu'il devient impossible de les compenser par des économies générées sur la même année budgétaire.

Cette situation pèse lourdement sur le projet de budget 2016, celui-ci ne peut en l'état de sa préparation dégager d'autofinancement et donc investir.

Il devient aujourd'hui urgent pour notre collectivité de retrouver des marges de manœuvres durables pour assurer le haut niveau de service public attendu par chacun, tout en maîtrisant son niveau d'endettement : réalisation du Relais Assistantes Maternelles,

mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des équipements communaux, rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux, modernisation des écoles, rénovation des équipements sportifs...

Pour mener à bien ses projets, Savigny devra principalement mobiliser ses propres moyens, les dispositifs d'aide pouvant être sollicités d'ici 2020 sont limités.

La municipalité est donc aujourd'hui appelée à formuler des choix importants pour l'avenir du service public communal.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous adresser ce numéro spécial du magazine municipal, celui-ci vous informera des éléments discutés par le Conseil municipal au cours du débat d'orientations budgétaires.

Aussi, afin que chaque Savinien puisse s'approprier l'importance des enjeux et trouver réponses à ses questions sur la situation financière de la ville, la municipalité organisera une réunion publique d'information pour laquelle je vous donne d'ores et déjà rendez-vous : vendredi 25 mars à 20h00 en salle des fêtes.

Bien fidèlement,

Éric MEHLHORN

Maire,
Conseiller Métropolitain,
Vice-président du Conseil départemental

FINANCES

Orientations budgétaires 2016 : quels leviers pour sortir durablement de la crise ?

PALLIER LES INÉLUCTABLES BAISSSES DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Depuis 2012, le budget communal doit intégrer et compenser les pertes de recettes liées aux baisses des dotations de l'État. Les prélèvements effectués à ce titre sur les budgets consacrés à l'accompagnement des collectivités locales étaient d'1,5 milliard d'euros en 2014, ils atteindront 12,5 milliards d'euros en 2017. Ainsi, en 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement voit encore son enveloppe diminuer de 9%.

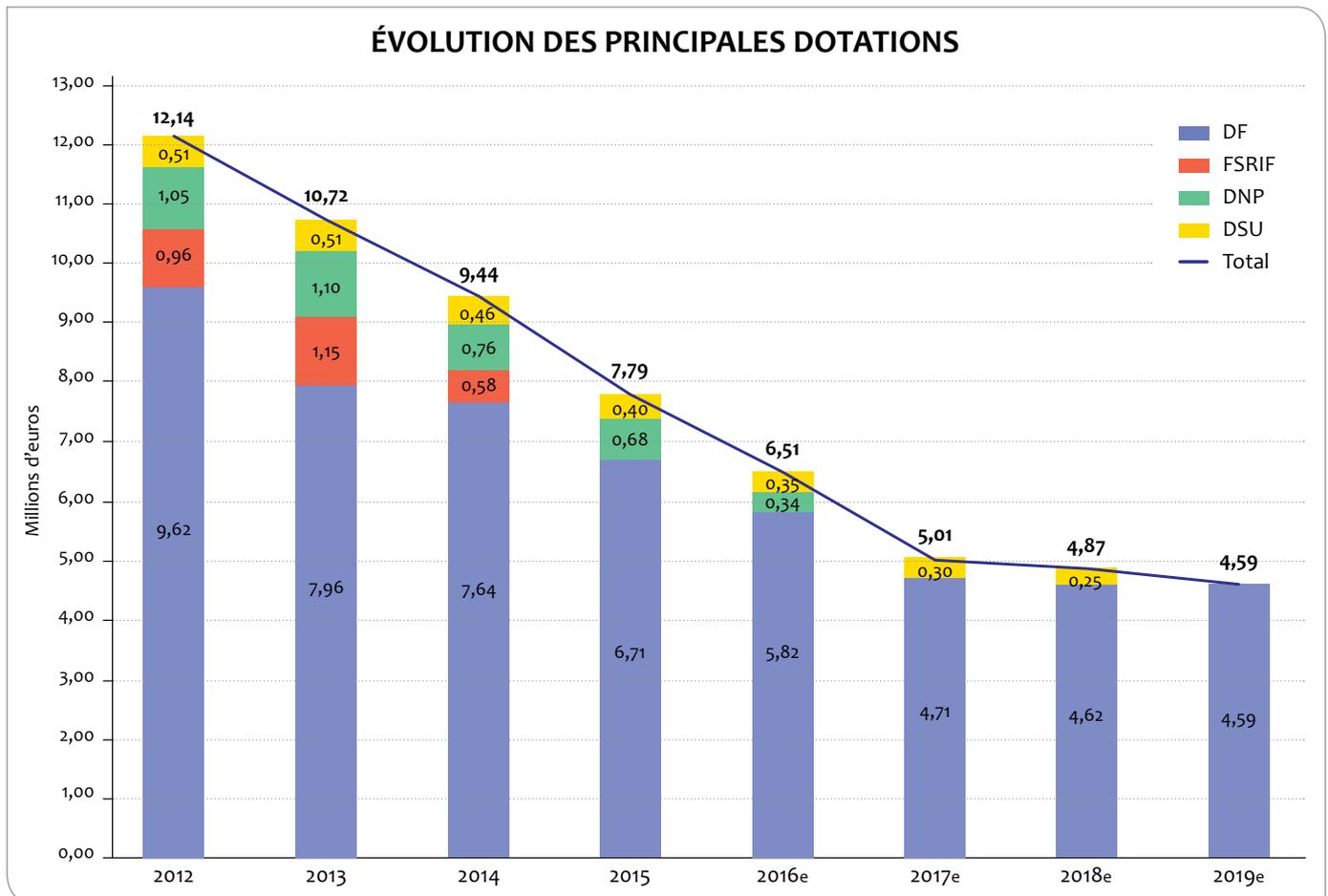
Ce phénomène implique une perte de 800.000 euros de recettes par an,

jusqu'en 2017, soit une chute de 40 % des recettes perçues au titre de cette dotation pour la période 2012 - 2016.

Par ailleurs, la commune continue de payer l'absence de projet de territoire formulé lors du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet en 2012. Ainsi, le rattachement d'office à l'agglomération des Portes de l'Essonne qui a suivi a eu pour effet d'entraîner la commune vers les dispositifs de sortie de 2 autres dotations : la DSU et la DNP, la formule de ses dotations

tenant compte de la richesse du territoire intercommunal pour apprécier la situation communale. L'intégration au Territoire Numéro 12 de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 ne remet pas en cause cette réalité.

Chaque année, la municipalité doit proposer un budget en équilibre avec un niveau de recettes inférieur à l'année passée.

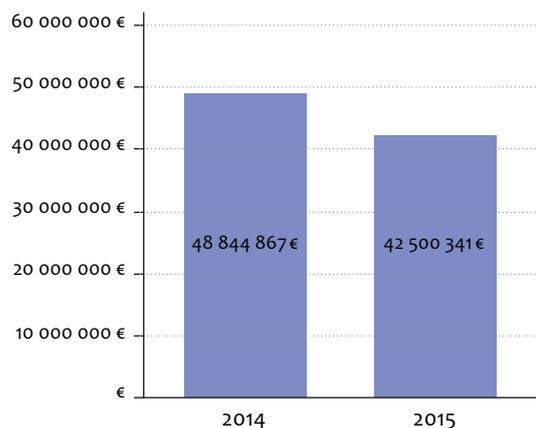


DIMINUER LES DÉPENSES POUR GARANTIR L'ÉPARGNE

Les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent dans la continuité des objectifs fixés lors de l'exercice 2015 qui s'était traduit, au-delà des transferts des compétences consenties à l'agglomération des Portes de l'Essonne, par une baisse sans précédent des dépenses de fonctionnement.

Dans l'obligation de composer avec une baisse continue et régulière des dotations de l'Etat, la ville doit complètement repenser son niveau de dépense publique pour lui permettre d'épargner et d'investir sans tomber dans la spirale de l'endettement. Toutefois, le budget municipal ne pourra pas permettre de dégager chaque année, jusqu'en 2020, le niveau d'économies nécessaires à la couverture du désengagement de l'Etat. Aujourd'hui, près de 80 % des dépenses de fonctionnement de la ville ont un caractère obligatoire.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



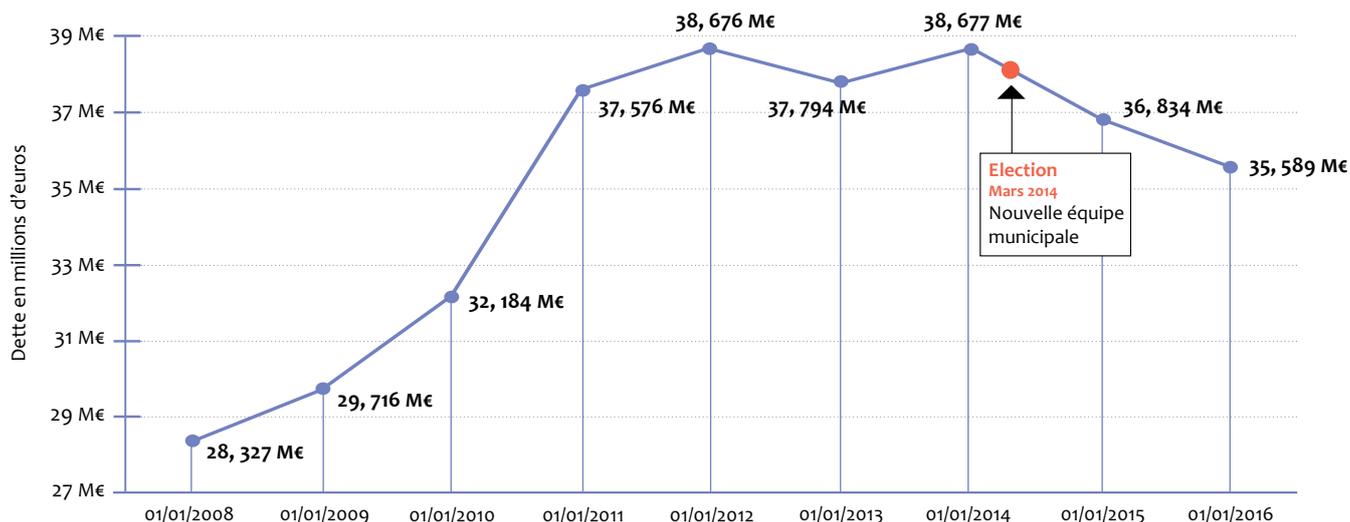
LA NÉCESSAIRE POURSUITE D'UNE GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La maîtrise du montant de la dette, la garantie de sa qualité, sont au cœur des enjeux budgétaires du mandat. Durant la mandature précédente, l'évolution de la dette n'a cessé de croître. Grâce aux efforts réalisés par la municipalité depuis 2 ans, la capacité de désendettement de la ville a été ramenée à 10 ans. Elle se situe en dehors du seuil d'alerte de 15 ans usuellement reconnu par les analystes financiers.

Néanmoins, la baisse constante de l'autofinancement, résultante des pressions qui pèseront jusqu'en 2020 sur la section de fonctionnement, risque de dégrader ces ratios. C'est pourquoi, depuis avril 2014, la municipalité veille à ce que la commune rembourse sa dette tout en empruntant à un niveau modéré : moins de 2 millions d'euros par exercice. Dans ce contexte, la ville doit aussi rester vigilante quant à la nature des emprunts composant sa dette. Si la dette ne contient aucun emprunt pouvant être qualifié juridiquement de toxique, elle contenait un emprunt classé 3E et un emprunt de type 4E (emprunts dits structurés à taux

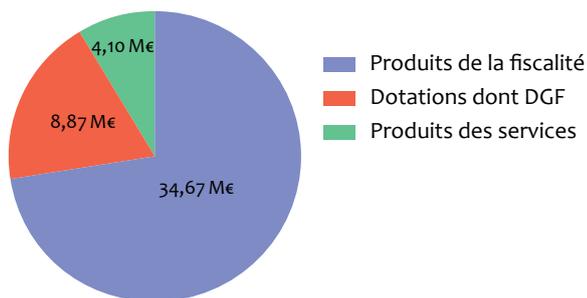
variable). Le premier s'approchant sensiblement de sa zone de risque fin 2015 a fait l'objet d'une opération de sécurisation dans le cadre de l'emprunt 2015. Le second bien que plus complexe reste stable.

PRÊTEUR	CAPITAL RESTANT DÛ	PART
Société Financement Local (SFIL)	17 833 314 €	50,06 %
Caisse d'Epargne	11 609 285 €	32,59 %
Banque Postale	3 146 667 €	8,83 %
Société Générale (SoGé)	1 333 333 €	3,74 %
Crédit Mutuel (CM)	1 293 960 €	3,63 %
Crédit Foncier France (CFC)	406 250 €	1,14 %
Ensemble des prêteurs	35 622 808 €	100,00 %



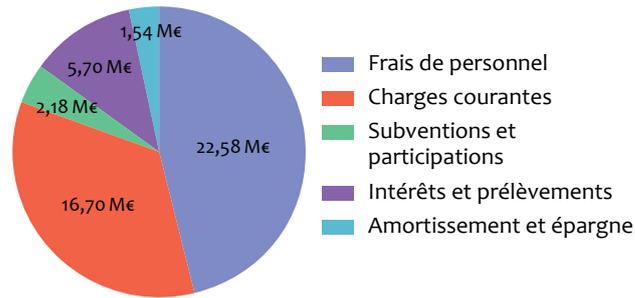
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

47,64 M€



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

48,70 M€



Une hausse des recettes en trompe l'œil

Le phénomène s'explique du fait des nouveaux mécanismes de flux financiers transitant entre la ville, le Territoire numéro 12 (EPT 12) et la Métropole du Grand Paris.

La commune est appelée à récupérer l'ancienne part intercommunale des recettes fiscales perçues par l'agglomération des portes de l'Essonne (5,15 millions d'euros), à retrouver la maîtrise des taux y étant liés, ainsi que l'ancienne compensation de la part salariale (1,55 million d'euros), reversée, elle, par la Métropole du Grand Paris.

Dans le même temps, la ville reversera au Fonds de Compensation des Charges Territoriales du Territoire numéro 12 un produit de 6,44 millions d'euros, soit la compensation des impôts des ménages perçus jusqu'en 2015 par les Portes de l'Essonne et la compensation de l'ancienne part salaire.

Attention, cette règle implique une agrégation des taux de fiscalité pratiqués par les Portes de l'Essonne aux taux communaux 2015 : ainsi, le taux de la taxe d'habitation qui était de 24,82 % passe à 27,73 % et celui de la taxe foncière de 12,90 % à 19,69 % sans que la ville n'enregistre de nouvelles ressources disponibles.

Les produits des services seront revalorisés dans un cadre n'excédant pas l'évolution de l'inflation.

La stabilité des crédits consacrés aux associations

Le tissu associatif verra les crédits consacrés aux participations et subventions sanctuarisés à leur niveau de 2015, dans une logique de préservation du cadre de vie municipal.

La maîtrise des budgets consacrés au personnel municipal

L'exercice 2016 se caractérisera par la poursuite d'une gestion rigoureuse de

dépenses de personnel, notamment par : le non remplacement systématique des départs, une augmentation du nombre d'agents permanents contenue à moins de 2 %, l'annualisation du temps de travail dans les services les plus sollicités.

L'absence d'auto-financement

A ce stade de la préparation budgétaire, les recettes de fonctionnement disponibles ne permettent pas de couvrir les dépenses de la collectivité. Le budget ne dégagne aucun autofinancement, il ne peut pas alimenter la section d'investissement. Le déséquilibre est estimé à 1 million d'euros. Les ressources propres ne couvrent pas le remboursement du capital de la dette (2,9 millions d'euros). La situation menace de priver la collectivité d'un accès durable aux liquidités. L'équilibre ne peut intervenir sans engager davantage d'économies et/ou recourir à une augmentation des recettes fiscales.

OBJECTIF
24
MILLIONS

d'ici 2020

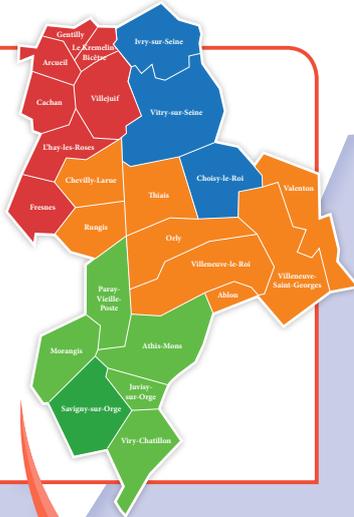
24 millions d'ici 2020, 6 millions par an, c'est la somme que la municipalité estime nécessaire d'engager pour assurer la modernisation et la préservation des 83 installations et bâtiments ouverts au public tout en lui permettant de préserver ses capacités d'emprunt. L'exercice 2016 marquera le point de départ de l'engagement d'une politique d'investissement pluriannuelle visant à garantir prioritairement la sécurité des équipements et l'engagement de travaux permettant de générer des économies de fonctionnement.

INVESTISSEMENTS, QUELS PARTENARIATS POSSIBLES ?

En l'état de la préparation budgétaire, les perspectives d'accompagnement de la ville de Savigny dans la conduite de ses projets d'investissements sont limitées, comme dans beaucoup d'autres collectivités d'ailleurs.

Territoire numéro 12

Pour l'heure, le territoire n'a pas adopté sa stratégie budgétaire. Les mécanismes d'accompagnement de la commune ne sont, à ce stade, pas connus. L'EPT doit assurer la continuité des politiques engagées par les Portes de l'Essonne. La loi NOTRe accorde un délai maximum de 2 ans (soit jusqu'au 1^{er} janvier 2018) aux instances du territoire numéro 12 pour lui permettre d'établir son projet de territoire et donc ses politiques d'aide aux territoires.



La Région Ile-de-France



La Présidente de la Région a réuni les Maires le 10 mars dernier pour échanger au sujet des besoins et priorités d'investissement des territoires franciliens. S'il est encore trop tôt pour préjuger de la forme et de la nature de la réforme des contrats régionaux et des dispositifs d'accompagnement des communes, Savigny restera attentive aux opportunités de financement régionales.

Le Conseil départemental de l'Essonne



Malgré une situation financière compliquée, le Département s'est engagé à maintenir ses dispositifs d'accompagnement des territoires tout en créant un fonds exceptionnel d'aide aux investissements à destination des communes : le plan de relance. La ville de Savigny engagera son contrat départemental cette année pour porter un projet de réhabilitation de l'école F.Buisson. L'aide départementale escomptée : 3,9 millions d'euros. Le plan de relance permettra à la ville de recevoir une subvention de 500.000 euros pour l'engagement d'1.000.000 d'euros de travaux.

L'ANRU pour la rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux



Le niveau d'accompagnement de l'ANRU reste pour l'heure incertain. La ville s'est vue notifier au mois de décembre 2015 qu'elle ne pourrait pas prétendre à un financement supérieur à 10 % des investissements qu'elle sera appelée à porter : modernisation des espaces publics relevant de sa propriété et des équipements municipaux utilisés par les habitants du quartier. La ville et les services de l'Etat travaillent auprès de l'ANRU pour essayer de faire évoluer les clés de financements.

La Caisse d'Allocation Familiale pour la réalisation du RAM : Relais Assistantes Maternelles

La transformation des locaux occupés initialement par les services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie représente un coût de 540.000 euros. Les travaux nécessaires à l'installation du Relais Assistantes Maternelles seront pris en charge à 80% par la Caisse d'Allocation Familiale. La livraison du bâtiment interviendra à l'horizon du mois de novembre 2016.



La ville n'ayant aucun pouvoir de décision quant à l'évolution des dotations qu'elle perçoit, elle ne peut compter que sur 2 facteurs pour satisfaire les objectifs d'investissement nécessaires à la préservation et la modernisation du patrimoine utilisé par les Saviniens : la poursuite d'économies et/ou le recouvrement de nouvelles recettes de fonctionnement par les leviers restant à sa disposition :

- la tarification des services qui représente 8 % des recettes
- la fiscalité.

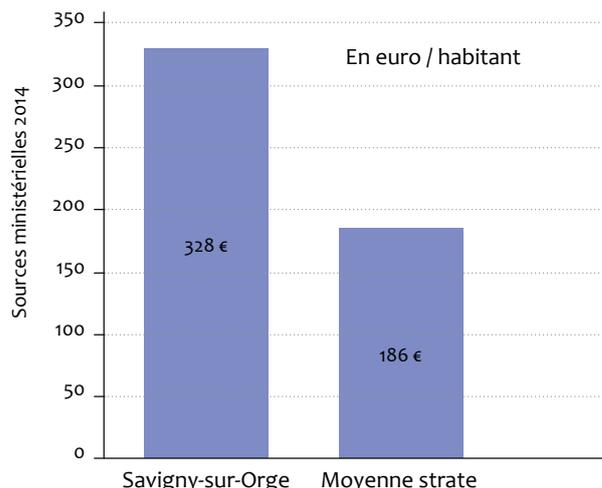
La fiscalité de Savigny se distingue par :

- une productivité plus faible que la moyenne de la strate. Le produit fiscal ramené au nombre d'habitants est inférieur de près de 2 points par rapport aux communes comparables.
- un taux de taxe foncière très bas par rapport aux autres communes de la strate.

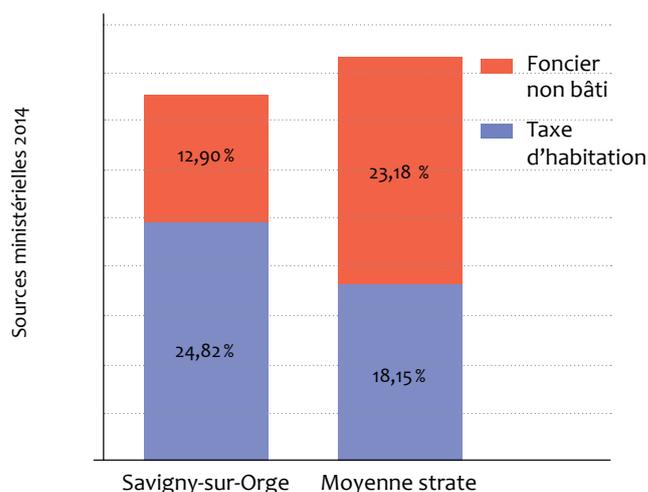
Bien que présentant un schéma fiscal inversé au regard de la moyenne de la strate, il convient de prendre en considération les caractéristiques des politiques locales d'abattement. Celles-ci viennent tempérer l'efficacité de la taxe d'habitation qui reste l'impôt présentant le plus fort décrochage avec la moyenne de la strate s'agissant du taux : 6,67 points (soit 24,82 % pour Savigny contre 18,15 % pour la strate). Le taux de taxe d'habitation ne peut en de pareilles circonstances, être considéré comme représentatif.

Tous ces particularismes influent directement sur les marges de manœuvres réelles susceptibles d'être dégagées en cas de recours à une hausse de fiscalité. Ils présentent, par ailleurs, des perspectives de modulations entre variations des taux et ajustements des politiques d'abattement.

TAXE D'HABITATION : RÉDUCTIONS ACCORDÉES PAR DÉLIBÉRATION

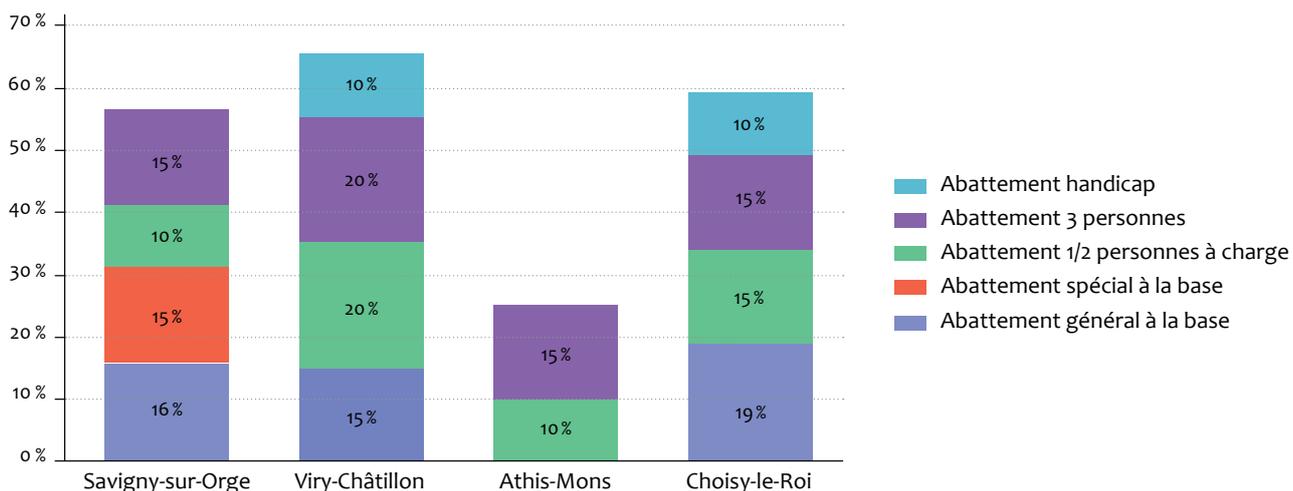


RÉPARTITION DES TAUX DE FISCALITÉ



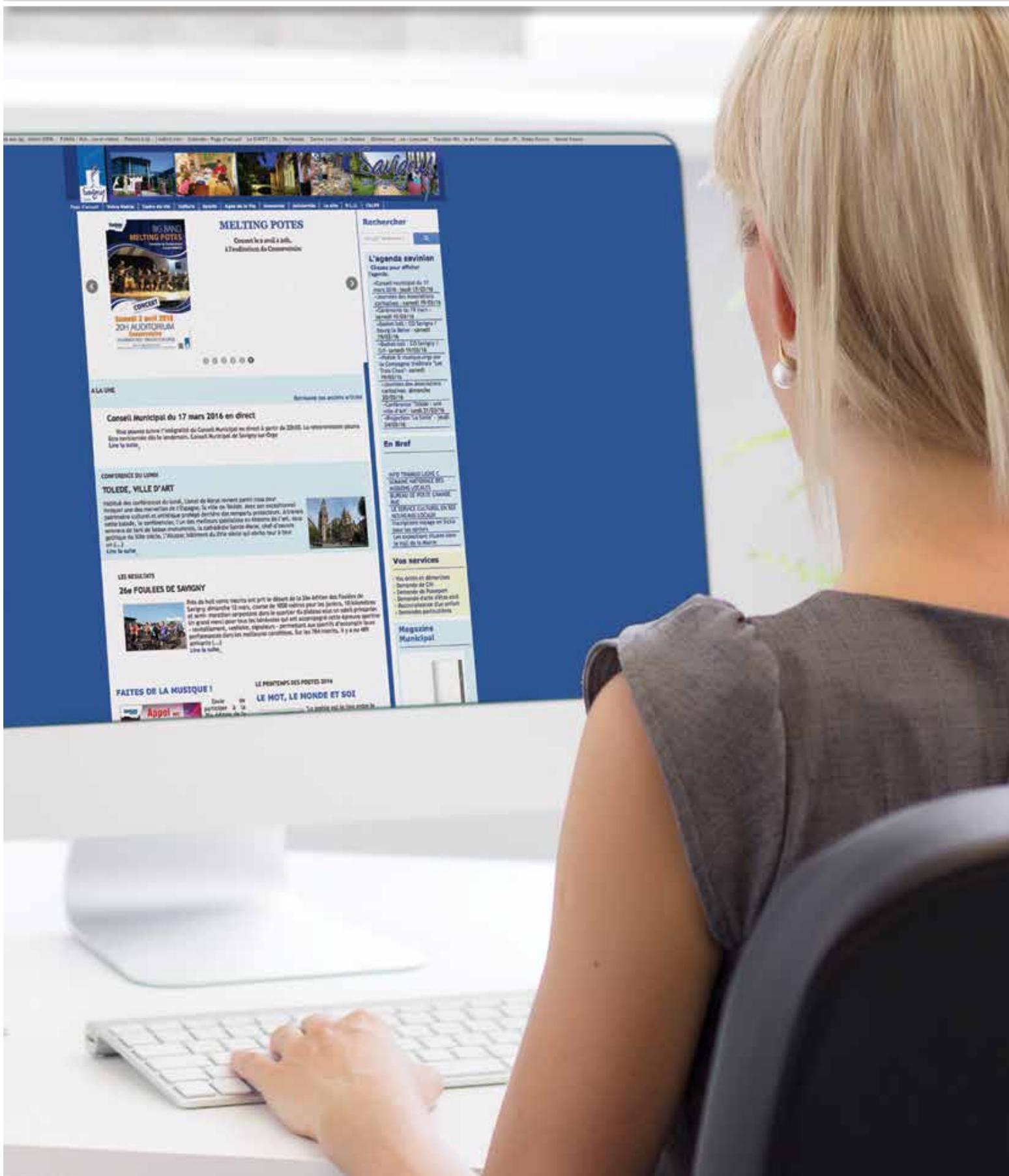
Retrouvez l'intégralité du rapport d'orientations budgétaires sur www.savigny.org

COMPARATIF DES POLITIQUES LOCALES D'ABATTEMENT



Le Conseil municipal en direct,
les débats publics accessibles d'un simple clic.

▶ Adoptez le réflexe : www.savigny.org !



SAVIGNY NOTRE VILLE

BUDGET 2016, TOUS CONCERNÉS !

Nous n'oublions pas les décisions qu'a entraînées le vote du budget 2015 : suppression de la crèche familiale, suppression des actions sports vacances, arrêt brutal de la Savinière, mise en difficulté des associations sportives et culturelles et notamment la MJC. Décisions présentées alors comme indispensables à l'équilibre de nos finances.

Le débat d'orientation du budget 2016 démontre qu'après avoir attaqué les services aux habitants, la majorité L.R. veut augmenter nos impôts. Sans aucune visibilité sur les économies réellement constatées au budget 2015 (3,2 M€ annoncés) ni sur la réalité des dépenses de fonctionnement (en particulier sur la masse salariale). Seul élément concret, de nouvelles embauches d'agents municipaux pour la police municipale et pour suivre l'intercommunalité (à l'heure de la mutualisation, voilà une curieuse pratique). Nous ne comprenons pas la nécessité d'augmenter la pression fiscale sur les saviniens sans services publics créés ou restaurés.

Les saviniens sont des citoyens adultes et responsables. Le débat public, la confiance en ses concitoyens, la volonté de prendre des décisions difficiles dans la justice et la transparence sont un des fondamentaux d'une vie démocratique locale responsable et dynamique. Si des difficultés persistent pour boucler le budget 2016, c'est après un vrai débat, des commissions municipales et extra-municipales, comme nous le proposons pour la rénovation de Grand-Vaux, pour le suivi de l'intercommunalité (de l'EPT12 ou de la Métropole du Grand Paris) qu'il faut travailler à trouver des solutions. Il en va de notre crédibilité d'élus, et de la survie d'une démocratie locale malade en l'absence d'échanges constructifs et argumentés.

Pierre GUYARD, Eva SAS,
Jean-Marc DEFREMONTE, Lydia BERNET,
Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN.
(www.savignynotreville.org, 07.86.80.79.79)

AGIR POUR VOUS SAVIGNY ENSEMBLE

TEXTE NON PARVENU

David FABRE, Laurence SPICHER-BERNIER,
Gérard MONTRELAY.
www.savigny-udi.fr - contact@savigny-udi.fr

NOUS SAVINIENS

Limités à 291 signes, nous serons brefs.

Rendez-vous sur notre site www.noussaviniens.org

Ce nouvel outil citoyen est à votre service, particuliers, associations, acteurs économiques pour une information honnête, des propositions concrètes, en toute démocratie, collégialité et transparence.

Bernard BLANCHAUD
contact@noussaviniens.org

SAVIGNY BLEU MARINE

Métropole du Grand Paris, vers la perte de notre souveraineté. L'illogisme et la confusion persistent : Savigny a intégré à notre grand regret l'établissement public territorial 12 qui comprend 24 villes, un magma indigeste de 670000 habitants dont les mécanismes de solidarité territoriale restent à définir. En avant la cavalerie fiscale, les finances à la dérive : la section de fonctionnement ne serait pas en équilibre. Les dépenses seraient supérieures aux recettes de plus d'1 million d'euros. Pour résorber ce déficit, la majorité décidera-t-elle d'augmenter les impôts locaux ?

Audrey GUIBERT et Jany MATHY - savignybleumarine@gmail.com - 06.65.86.46.91

LE BON SENS POUR SAVIGNY

Prix de l'eau potable à Savigny : halte à la polémique !

Depuis quelques jours enflent une polémique autour du montant du prix de l'eau potable à Savigny-sur-Orge car peut-être l'avez-vous déjà remarqué, les tarifs inscrits sur votre facture ne coïncident pas avec les annonces formulées dans le précédent bulletin municipal.

Car effectivement, les tarifs pratiqués affichent une hausse alors que l'avenant au contrat de concession signé en décembre dernier par SUEZ et l'Agglomération des Portes de l'Essonne impliquait une baisse de prix.

Appelés au cours du dernier Conseil municipal à nous expliquer sur cette situation par les élus de l'opposition « Savigny-notre-Ville », dont 2 représentants contestent la nouvelle tarification devant le tribunal Administratif de Versailles, nous vous confirmons les termes de l'avenant : le prix de référence au 1^{er} janvier 2016 est 1,6229 € HT/m³ au lieu de 1,8007 € HT/m³ précédemment, soit une baisse de 17,7 cts d'€ HT/m³.

Le délégataire reconnaît effectivement avoir commis une erreur de facturation et s'est engagé à adresser au mois d'avril une facture « avoir » aux Saviniens accompagné d'une lettre d'explications.

Nous vous confirmons donc que l'avenant validant le processus de négociation intervenu entre la Ville, l'Agglomération des Portes de l'Essonne et le délégataire, aujourd'hui porté au contentieux par une partie de l'opposition, permet bien aux Saviniens de réaliser des économies sur les charges de la vie courante.

Vos élus « Le Bon Sens pour Savigny » :

Eric MEHLHORN, Nadège ACHTERGAELE, Jacques PATAUT, Anne-Marie GERARD, Daniel GUETTO, Réjane MALGUY, Daniel JAUGEAS, Sébastien BENETEAU, Joëlle EUGENE, Marie-Lucie CHOISNARD, Mathieu FLOWER, Laurence PINON-CHEVALLIER, Marie-France BELLARD, Cyrille GEORGES, Sylvie LAIGNEAU, Romain PICON, Claude FERREIRA, Alexis TEILLET, Catherine CHEVALIER, Nathalie CAILLEAU, Jean-Charles HENRY, Véronique LABBE, Franck BOUZIN, Guilène DESIREE, Nicolas FROGER, Sandrine VIEZZI.

Revalorisation du point d'indice de la fonction publique : de nouvelles dépenses non compensées par le Gouvernement !

Voici plusieurs jours que circule l'information selon laquelle le Gouvernement s'apprêterait à prendre la décision de revenir sur le gel du point d'indice de la fonction publique mis en place par le Gouvernement Fillon en 2010. Si différents scénarii ont été étudiés, il est probable que cette hausse intervienne en 2 temps. D'abord en juin 2016 puis en février 2017, de manière à aboutir à une revalorisation finale d'1,2 %. Pour une ville de la taille de Savigny, une hausse de 0,6 % se traduit en année pleine par un montant de dépense nouvelle de 200.000 euros. La revalorisation totale élève ce montant à plus de 400.000 euros.

A l'heure où la ville doit user de tous les moyens possibles pour pallier des baisses de dotations de l'Etat, qui se traduisent par une perte de recette de 800.000 euros par an jusqu'en 2017, et pour équilibrer le budget 2016, cette décision non compensée par le Gouvernement ne manquera pas d'apporter son lot de pressions sur le budget communal. Si nous ne doutons pas que cette mesure sera bien accueillie par les agents de la commune et qu'elle pouvait être légitimement attendue de longue date, nous regrettons un nouveau message contradictoire porté par le Gouvernement qui, demandant déjà beaucoup d'efforts aux collectivités territoriales, leur impose d'assumer une promesse pré-électorale semblant tout droit sortie du chapeau. Une nouvelle fois la municipalité assumera les incohérences de l'action gouvernementale.

Orientations budgétaires 2016 Parlons-en !



**Réunion
publique**

Vendredi 25 mars 2016
20h • Salle des fêtes

48, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE – 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE